

Communiqué No 2010008 : Publicité Romande met en place un organe de conciliation pour les litiges de la branche

Lausanne, le 30 septembre 2010

Dans sa volonté de soutenir la branche publicitaire et conformément à ses statuts, Publicité Romande a institué un organe de conciliation.

Le recours à la conciliation est une voie toujours plus prisée de résolution des conflits, elle évite le recours à une procédure judiciaire, souvent longue et coûteuse, mais permet aussi à celui qui s'estime dans son bon droit de faire valoir ses arguments devant une instance professionnelle, neutre et indépendante.

L'organe de conciliation de Publicité Romande (OC) est présidée par le chef des Affaires juridiques de Publicité Romande, Claude Miffon. Il fonctionne également comme Président conciliateur pour les litiges confiés. Selon la nature du litige, un ou plusieurs experts l'assistent.

Claude Miffon est titulaire d'une licence en droit de l'université de Genève et d'un MBA en gestion d'entreprise (CRPM), il a occupé plusieurs fonctions dirigeantes dans diverses entreprises de la branche marketing, communication et publicité. Il dispose en outre d'une expérience en qualité de juge assesseur à la commission cantonale de recours en matière administrative du Canton de Genève.

Pour tout renseignement, veuillez contacter : François Besençon, Président, 079 446 18 12

A propos de Publicité Romande – Publicité Romande est une marque de la Fédération romande de publicité FRP, organisation faîtière de la publicité en Suisse romande créée en 1928. Publicité Romande défend l'industrie publicitaire en Suisse romande. Elle siège notamment auprès de Publicité Suisse PS, de la Commission suisse pour la Loyauté, de la Fondation statistique suisse en publicité, du centre de formation SAWI, de la commission des utilisateurs de la REMP et de la fondation Mediapulse. Publicité romande est également propriétaire de Com.In Sàrl, société éditrice du journal Com.In.

Président : François Besençon (+4179 446 18 12)